

# PfO



## DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Bulletin de souscription  
pleine propriété et démembrement  
avec convention ou en viager  
à retourner à l'adresse :

PERIAL Asset Management

Service Clients

34 rue Guersant 75017 Paris

Le dossier doit être complet pour que la souscription soit prise en compte.



Vérifier la complétude de votre dossier  
en quelques clics

Vous pouvez retrouver le contenu de ce dossier sur le site internet : [www.perial.com](http://www.perial.com)

  
**PERIAL**  
ASSET MANAGEMENT

34 rue Guersant 75017 PARIS - Tél : 01.56.43.11.99 - [www.perial.com](http://www.perial.com) - email : [infos@perial.com](mailto:infos@perial.com)

**PFO** : Société Civile de Placement Immobilier à capital variable | Capital Social initial : 763 007 € | Capital statuaire ou maximum : 600 000 000 € | Capital social effectif au 31/12/2022 : 563 025 450 € | Siège Social : 34 rue Guersant – 75017 PARIS | 385 208 905 RCS Paris | Objet Social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif | Société de Gestion de Portefeuille : PERIAL Asset Management | 34 rue Guersant – 75017 PARIS | 775 696 446 RCS Paris | Agrément AMF N° GP 07000034 des 16/07/07 et 22/07/14 | La note d'information prévue par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a obtenu le visa SCPI n° 15-23 actualisée en avril 2019.

09/2023 - PERIAL Asset Management





p.6

## **VOUS SOUSCRIVEZ EN PLEINE PROPRIÉTÉ**

Bulletin de souscription pleine propriété



p.15

## **VOUS SOUSCRIVEZ EN DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ (AVEC CONVENTION) OU EN VIAGER**

Bulletin de souscription pour un démembrement avec convention ou en viager



# SOUSCRIRE À UNE SCPI PERIAL ASSET MANAGEMENT EN 3 ÉTAPES



1

## Complétez la documentation suivante :

- Le dossier de souscription comprenant le bulletin de souscription ;
- Le(s) mandat(s) de prélèvement SEPA, le cas échéant. **Joindre le RIB du compte à prélever au nom du souscripteur ;**
- La fiche de connaissance client - personne physique pour un particulier ou personne morale pour une entreprise, une association, une fondation ou une congrégation. **En cas de souscription pour un mineur**, remplir une fiche de connaissance client personne physique au nom de l'enfant. La faire signer par les deux parents si l'administration légale est conjointe ou par l'un des deux parents si l'administration est unique. La fiche de connaissance client doit être également signée par l'enfant s'il est âgé de plus de 12 ans. **Dans le cas d'une souscription pour un incapable majeur**, remplir une fiche de connaissance client personne physique signée par le représentant légal et le souscripteur le cas échéant (curatelle). **En cas de souscription en démembrement**, une fiche de connaissance client pour le nu-propriétaire et une fiche de connaissance client pour l'usufruitier doivent être transmises à PERIAL Asset Management ;
- Le formulaire pour les personnes âgées de plus de 80 ans daté et signé à retrouver sur le site internet [www.perial.com](http://www.perial.com).



2

## Rassemblez la documentation nécessaire à la souscription en fonction de votre profil



PERIAL Asset Management se réserve le droit de demander tout autre document pour répondre aux règles édictées par le Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme



3

## Envoyez le dossier complet accompagné du règlement

Le dossier et le règlement sont à envoyer à l'adresse de PERIAL Asset Management : 34 rue Guersant, 75017 Paris.

- En cas de virement, préciser le nom et le prénom du/des souscripteur(s) dans le libellé et **joindre un avis d'opéré effectué sur le compte de la SCPI choisie ;**
- En cas de règlement par chèque, celui-ci doit être à l'ordre de la SCPI choisie ;
- En cas de crédit, détailler les versements - au comptant et à crédit. La demande de prêt doit être adressée à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à PERIAL Asset Management. PERIAL Asset Management ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes. PERIAL Asset Management ne fait pas d'appel de fonds ;
- En cas de prélèvement, remplir le mandat de prélèvement SEPA disponible en annexe.

Avant de retourner votre dossier, merci de vous assurer de la complétude de celui-ci. Préciser le lieu, la date et faire signer toutes les personnes concernées (pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire). **Conservez une version originale du bulletin de souscription.**



**SOUSCRIPTION  
EN PLEINE  
PROPRIÉTÉ**

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Pour assurer la complétude de votre dossier,  
merci de compléter toutes les informations

PfO

Nom du conseil

Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

Visa : \_\_\_\_\_

escpi.com

Code partenaire

27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 75 10 10 • Fax 01 47 20 52 00

## ÉTAT CIVIL

### Souscripteur

Numéro d'associé (si déjà associé) : \_\_\_\_\_

Monsieur  Madame  Indivision

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

En activité  Sans emploi  Retraité

Dernière profession : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

\_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

#### Situation matrimoniale

Célibataire

Marié(e)

Pacsé(e)

Veuf(ve)

Divorcé(e)

#### Régime matrimonial

Communauté réduite aux acquêts

Séparation de biens (contrat)

Communauté universelle (contrat)

Participation aux acquêts

Indivision

#### Régime fiscal

IRPP (impôt sur le revenu)

BA (revenus professionnels)

BIC (revenus professionnels)

IS (sociétés)

Non assujetti

#### Résidence fiscale

France et DOM

COM

UE

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Adresse fiscale (si différente de ci-dessus) \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

OU

Société  Autres

Forme Juridique : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Code NAF / APE : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

\_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de

réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle,

permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers.

### Co-souscripteur Tuteur Curateur

Numéro d'associé (si déjà associé) : \_\_\_\_\_

Monsieur  Madame  Indivision

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

En activité  Sans emploi  Retraité

Dernière profession : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

\_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

#### Situation matrimoniale

Célibataire

Marié(e)

Pacsé(e)

Veuf(ve)

Divorcé(e)

#### Régime matrimonial

Communauté réduite aux acquêts (contrat)

Séparation de biens (contrat)

Communauté universelle

Participation aux acquêts

Indivision

#### Régime fiscal

IRPP (impôt sur le revenu)

BA (revenus professionnels)

BIC (revenus professionnels)

IS (sociétés)

Non assujetti

#### Résidence fiscale

France et DOM

COM

UE

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Adresse fiscale (si différente de ci-dessus) \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

OU

Société  Autres

Forme Juridique : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Code NAF / APE : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

\_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de

réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle,

permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers.

**Minimum à la première souscription : 5 parts**

Je souhaite / nous souhaitons souscrire à \_\_\_\_\_ parts au prix de 880 € (prix unitaire) de la société PFO

pour la somme globale de \_\_\_\_\_ €

soit \_\_\_\_\_ euros (en toutes lettres).

**Mode(s) de paiement** **Par virement**  €

(Joindre l'avis d'opéré) effectué sur le compte de PFO

CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE  
26 - 28 rue Neuve Tolbiac CS91344 75633 Paris Cédex 13  
BIC (Iso Bank Identification Code International)  
CEPAFRPP751  
IBAN (International Bank Account Number)  
FR7617515900000801585002853

 **Par prêt\***  € **Offre de crédit Glaz tech+fi** **Autre :**

Nom et adresse de l'organisme de prêt :

---

---

 **Par chèque**  €

Chèque n° \_\_\_\_\_

tiré sur la banque \_\_\_\_\_

établi à l'ordre de PFO

 **Par prélèvement**  €**Remplir impérativement un mandat de prélèvement SEPA disponible ci-après.** En cas de multi paiement, l'option prélèvement n'est pas disponible.

\* En cas de crédit, détailler les versements le cas échéant (au comptant et à crédit). La demande de prêt doit être adressée directement à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à PERIAL Asset Management qui ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes. Le souscripteur est invité à ne pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement. Par ailleurs en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Enfin, en cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde de prêt) et le montant issu de la vente de ses parts.



*Souscription disponible  
pour toute personne  
ayant la qualité d'associé  
de PFO ou souscrivant  
concomitamment au  
moins 5 parts de la SCPI*

## Fréquences

Je souhaite/ nous souhaitons souscrire (cocher la ou les fréquences) :

- Mensuellement (prélèvement le 15 chaque mois)
- Trimestriellement (prélèvement les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre)
- Semestriellement (prélèvement les 15 juin et 15 décembre)
- Annuellement (prélèvement les 15 du mois d'adhésion)

à \_\_\_\_\_ parts au prix de 880 € (prix unitaire) de la société PFO pour la somme globale  
de \_\_\_\_\_ € soit \_\_\_\_\_  
euros (en toutes lettres).

## Mode de paiement

Par prélèvement

€

Remplir impérativement un mandat de prélèvement SEPA disponible ci-après.



## CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

Référence unique du mandat (RUM) : \_\_\_\_\_

En signant ce mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez la SCPI PFO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à agir conformément aux instructions de la SCPI PFO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

## VOS INFORMATIONS

Nom et prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse (numéro et nom de la rue) : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

### **Coordonnées du compte - joindre le RIB.**

IBAN (International Bank Account Number)

\_\_\_\_\_

BIC (Bank Identifier Code)

\_\_\_\_\_

Domiciliation bancaire

\_\_\_\_\_

## INFORMATIONS DU CRÉANCIER

SCPI PFO

34 rue Guersant - 75 017 Paris France

ICS : FR62ZZZ490587

## AUTORISATION(S) POUR L'UTILISATION DE VOS INFORMATIONS BANCAIRES

- J'autorise PERIAL Asset Management à utiliser mon RIB pour le(s) prélèvement(s).
- J'autorise PERIAL Asset Management à utiliser mon RIB pour le versement des dividendes.

## Nature et origine des capitaux investis

**A remplir  
obligatoirement**

-  
Plusieurs choix  
possibles

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

déclare que la somme de \_\_\_\_\_ € (montant de la souscription + somme du montant de l'épargne programmée sur l'année glissante) investie dans la SCPI gérée par PERIAL Asset Management provient de :

- Réallocation de l'épargne (livrets, assurance vie, salaires sur compte etc.)
- Héritage
- Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...)
- Vente immobilière
- Crédit
- Donation
- Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...)
- Autres, précisez \_\_\_\_\_

Domiciliation de la banque : \_\_\_\_\_

## Justificatif d'origine des fonds

Si l'investissement s'inscrit dans l'une des situations suivantes (cochez les cases utiles), merci d'adresser obligatoirement un justificatif d'origine des fonds et de traçabilité récent :

- Pour tout investissement unitaire ou cumulé dont le montant est égal ou supérieur à 50 000 € sur une année glissante, quel que soit le mode de souscription
- Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)
- Investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié, etc.)
- Vous êtes une « Personne Politiquement Exposée »
- Investissement d'une somme en provenance de l'étranger

La société de gestion peut, à tout moment, demander toutes pièces supplémentaires permettant la justification de l'origine des fonds.

### JUSTIFICATIFS À FOURNIR SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE DES CASES CI-DESSUS



Retrouvez les pièces attendues dans le guide de souscription

Le prix de souscription de 880 € comporte le prix d'émission de 650 € en montant nominal + 230 € de prime d'émission, elle-même incluant la commission de souscription de 9,5 % HT ( 11,40 % TTC selon TVA en vigueur), soit 100,32 € TTC.

**Je déclare/nous déclarons avoir reçu une copie du présent bulletin de souscription, et pris connaissance du dossier de souscription** composé de la note d'information et de ses annexes, des statuts, du document d'information clé, d'une plaquette commerciale, du dernier bulletin d'information périodique, du rapport annuel de la SCPI et enfin, des conditions d'acquisition des parts.

**Je certifie/Nous certifions que les informations fournies sont à jour, exactes et complètes afin que l'on puisse me fournir un conseil adéquat. En cas d'évolution de ma situation, tout changement devra être adressé à la Société de Gestion, directement ou par l'intermédiaire de mon contact habituel.**

**Je déclare/ Nous déclarons**, dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) », être informé(e)(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de demander par écrit un changement de classification en apportant les éléments d'information nécessaires (Procédure en Annexe II.II.2 de la Directive 2014/65/UE).

**Je déclare/ Nous déclarons** être informé(e)(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts ni le remboursement des sommes investies et de disposer d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L.341-16 IV du Code Monétaire et Financier.

**Déclarons avoir pris connaissance des CGV.**

**J'autorise/ Nous autorisons** PERIAL Asset Management à m'adresser (nous adresser) une convocation électronique à l'Assemblée Générale.

Si vous souhaitez recevoir les offres commerciales par voie électronique, cochez cette case.

Si vous souhaitez recevoir les actualités de la SCPI et la documentation réglementaire par voie postale, cochez cette case.

**Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US person". J'ai bien compris que les parts ne peuvent pas être souscrites au bénéfice d'une «US PERSON». La législation fiscale américaine considère comme une « US person » : tout citoyen des États-Unis (notamment, une personne née aux États-Unis qui réside en France ou dans un autre pays et qui n'a pas renoncé à sa citoyenneté américaine) ; tout résident légal des États-Unis (notamment un titulaire de la carte verte américaine) ; toute personne résidant de façon permanente aux États-Unis ou y ayant passé une période suffisamment longue au cours des trois dernières années (Substantial Presence Test) ; une société ayant des bénéficiaires effectifs américains détenant plus de 25% des parts et généralement toute personne présentant des indices d'américanité définis par FATCA et n'ayant pas fourni la documentation permettant d'établir son statut de non US PERSON.**

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par PERIAL ASSET MANAGEMENT. À ce titre, l'ensemble de ces informations ainsi recueillies est obligatoire dans le cadre de toute souscription de SCPI gérées par PERIAL ASSET MANAGEMENT. Le groupe PERIAL est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède conformément aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 (LIL 3) et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n°2016/679 (le Règlement RGPD). Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, les services ou membres habilités du groupe PERIAL, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires du groupe PERIAL qui interviennent en leur qualité de sous-traitant (en ce inclus notamment les sociétés partenaires en vue de la présentation de nos produits et du conseil en investissement). Je reconnais (i) avoir été informé(e) de mes droits d'obtenir à tout moment communication et de disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur les informations me concernant, en m'adressant au département dédié par courrier électronique suivant [rgpd@perial.com](mailto:rgpd@perial.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : PERIAL ASSET MANAGEMENT, 34 rue Guersant 75017 Paris à l'attention du responsable du traitement des données personnelles. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont amplement détaillées dans les mentions légales de PERIAL et disponibles sur <https://www.perial.com/mentions-legales>.

## SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

**MERCI DE CONSERVER  
UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION ORIGINAL.**

**EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION (SOUSCRIPTION  
IMMÉDIATE ET PROGRAMMÉE), LE BULLETIN  
DOIT COMPORTER LA SIGNATURE DE CHAQUE  
SOUSCRIPTEUR**

**Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire.**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**Signatures du souscripteur et du co-souscripteur :**

## LES DIFFÉRENTES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

### **J+2** suivant l'enregistrement de votre dossier complet de souscription :

1. Un accusé de réception de votre souscription par mail (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance)
2. Une invitation à vous connecter à votre compte sur perial.com

### **+1** mois suivant chaque trimestre après l'entrée en jouissance des parts :

1. Un avis de virement des dividendes trimestriels
2. Un bulletin trimestriel d'information PFO

### **Avril**

Une déclaration récapitulative des revenus

### **Mai - Juin**

1. Une convocation à l'assemblée générale
2. Un ordre du jour
3. Un bulletin de vote par correspondance
4. Le rapport annuel PFO

### **Événements exceptionnels :**

Nous pouvons être amenés à vous communiquer d'autres documents.

### **Acte de gestion administrative :**

Vous recevrez un accusé de réception pour tout acte de gestion (nouvelle adresse, nouveau RIB, retrait, ...)

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Le prix d'émission d'une part est composé du nominal : 650 € et de la prime d'émission : 230 €, elle-même incluant la commission de souscription de 9,5 % HT (11,40 % TTC selon TVA en vigueur) soit 100,32 € TTC . Le prix total est égal à 880 € selon les conditions en vigueur au 15/09/2023. Le minimum de parts lors de la première souscription est de 5 parts. La date d'entrée en jouissance est le 1<sup>er</sup> jour du 4<sup>ème</sup> mois suivant la date d'enregistrement de la souscription.

## DOSSIER DE SOUSCRIPTION :

Le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte le bulletin de souscription dont une copie est à conserver par le souscripteur ; la Note d'Information visée par l'AMF ; les Statuts de la Société ; le Document d'information clé ; le dernier bulletin périodique d'information et le Rapport Annuel du dernier exercice social.

## RESPONSABILITÉ DES ASSOCIÉS :

La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société civile a été préalablement et vainement poursuivie. Compte tenu des dispositions des articles L214-89 et L341-10 du Code Monétaire et Financier et conformément à l'article 12 des statuts, la responsabilité des associés est limitée au montant de leur part en capital.

## FISCALITÉ DES PRODUITS DE TRÉSORERIE ET PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus de « placement à revenu fixe » provenant des placements issus de la trésorerie de la Société sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante : un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %, les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %. Ce prélèvement est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré et est restituable, le cas échéant, en cas d'excédent de versement. Le prélèvement est appliqué pour l'année et s'étend à toute souscription nouvelle d'un associé, il se poursuit d'année en année sauf dénonciation selon les modalités précitées. Par dérogation, les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le versement des produits est inférieur à 25 000 € pour une personne seule ou à 50 000 € pour un couple, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en produisant, à cet effet, une attestation sur l'honneur précisant que leur revenu fiscal de référence est inférieur au seuil fixé ci-dessus selon leur situation familiale. Cette attestation doit être adressée à la société de gestion avant le 30 novembre de chaque année pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Pour les personnes physiques non résidentes, ainsi que pour les personnes morales non assujetties à l'IRPP, aucun prélèvement n'est appliqué. Un prélèvement libératoire de 75 % est obligatoirement appliqué sur les produits de placement à revenu fixe versés dans un ETNC (quels que soient la qualité du bénéficiaire desdits produits, et le lieu de son domicile fiscal ou de son siège social). Sur la totalité des produits locatifs HT encaissés et des produits financiers et assimilés de la SCPI est prélevée une Commission de gestion des biens sociaux, de 10 % HT, TVA en sus au taux en vigueur (actuellement 12 % TTC)

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

À J+2 de la souscription, la société de gestion en accuse réception en précisant les données enregistrées, de façon à permettre au souscripteur d'apporter toutes rectifications ou corrections qu'il jugerait utile.

## RETRAITS DES PARTS :

L'associé qui souhaite vendre tout ou partie de ses parts peut soit : les vendre de gré à gré (pour ce faire, il doit trouver lui-même une contrepartie pour acquérir ses parts. Cette cession de gré à gré est faite sans intervention de la Société de Gestion.) ; en demander le remboursement (pour ce faire, il doit émettre une demande de retrait par accusé de réception à adresser à la Société de Gestion). Pour plus d'information, se référer à la Note d'information de la SCPI.

PERIAL Asset Management est susceptible de refuser la contre partie si le potentiel acquéreur ne remplit pas les conditions de souscriptions telles qu'elle figurent dans la documentation réglementaire de la SCPI.

Le retrait de parts démembrées antérieurement au terme ne peut intervenir que dans l'hypothèse où chacune des Parties sollicite conjointement le retrait, la demande de retrait par l'une seule des deux Parties étant irrecevable.

## FACTEURS DE RISQUES :

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des parts de SCPI sont les suivants :

- Risque immobilier : une baisse de la valeur des actifs immobiliers est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts sociales.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : résultant de la sélection par les gérants d'investissements moins performants.
- Risque de perte en capital : lié à la possibilité de baisse de valeur des actifs immobiliers et à l'absence de garantie de remboursement du capital initialement investi.
- Risque de durabilité : Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont susceptibles d'impacter la performance des actifs immobiliers et donc le rendement de la FIA.
- Risque de liquidité : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'actif de la Société est très majoritairement investi en actifs immobiliers. La liquidité et la valeur du placement en parts de la Société sont donc corrélées à la nature des investissements immobiliers de la Société.
- Risque d'endettement : il est rappelé que la Société peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements à hauteur de 40% maximum de la valeur d'expertise. Le remboursement du capital, en cas de liquidation, sera ainsi subordonné au remboursement préalable des emprunts. La SCPI comporte également un risque lié au refinancement de ses actifs à l'échéance des prêts.

# CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE

## DURÉE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

Le bulletin de souscription programmée est valable pour une durée illimitée. Il est révocable sur simple demande du souscripteur dans un délai de 15 jours avant le prélèvement au plus tard et sans frais directement dans son espace privé sur perial.com ou par envoi d'un courrier recommandé à PERIAL Asset Management. La révocation du bulletin de souscription programmée emporte révocation du mandat de prélèvement SEPA.

## SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

La souscription programmée n'est pas disponible en démembrement de propriété. Ces souscriptions programmées, selon la fréquence choisie par le souscripteur, s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la société de gestion PERIAL Asset Management du présent bulletin de souscription accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire et d'un mandat de prélèvement SEPA complété et signé. Ce bulletin de souscription vaudra pour chaque échéance de souscription programmée. Le bulletin de souscription programmée complet devra être envoyé au plus tard avant le 15 du mois pour un débit du compte du souscripteur au plus tard dans un délai de 2 mois après l'enregistrement du dossier complet et conforme. Ce bulletin de souscription programmée pourra être modifié (nombre de parts et fréquence), suspendu ou annulé, pour une durée déterminée inférieure à 36 mois sur demande du souscripteur sur son espace privé sur perial.com ou par envoi d'un courrier recommandé à PERIAL Asset Management. La prise en compte de ces demandes se fera dans un délai de deux mois à partir de l'envoi de la demande.

## MONTANT MINIMUM DE LA SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

Le versement minimum pour un bulletin de souscription programmée est égal au prix de souscription d'une part de la SCPI PFO, soit 880 € (prix en vigueur au 15/09/2023).

## CONDITIONS DE VALIDITÉ DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

Le bulletin de souscription programmée n'est valable que pour les souscripteurs déjà associés de la SCPI PFO. Les souscripteurs non associés ont néanmoins la possibilité de souscrire en programmé s'ils souscrivent en même temps à une souscription immédiate pour un nombre minimum de parts tel qu'indiqué dans la note d'information. **Une fois signé, le bulletin de souscription programmé est valable pour un prix de part unitaire de 880 €. Si le prix de part vient à changer, vous serez consulté sur votre volonté de maintenir ou résilier le bulletin de souscription programmée. En cas d'absence de réponse, le bulletin de souscription programmée sera maintenu avec le nouveau prix de part.** Le bulletin de souscription programmée sera résilié de plein droit pour les raisons suivantes : décès, divorce (si co-souscription ou si les parts font partie d'une masse commune), annulation du mandat SEPA, 2 impayés successifs, associé devenant une «US person» au sens de la réglementation FATCA, documents d'entrée en relation non mis à jour et changement du profil d'investissement du client constaté à l'occasion de la mise à jour des documents d'entrée en relation. La société de gestion PERIAL Asset Management pourra alors contacter le souscripteur pour lui proposer la signature d'un nouveau bulletin de souscription programmée selon les nouvelles conditions de souscription en fonction des cas de résiliation susvisés. La résiliation du bulletin de souscription programmée emportera la résiliation du mandat de prélèvement SEPA.

## SOUSCRIPTIONS LIÉES AU MANDAT DE LA SOUSCRIPTION PROGRAMMÉE :

Chaque prélèvement se traduit par une souscription de part(s) de PFO au nom du souscripteur selon les conditions du bulletin de souscription programmée au jour du prélèvement. Les nouvelles parts sont créées au plus tard le dernier jour du mois au cours duquel le prélèvement a eu lieu.

Le souscripteur recevra à la date d'anniversaire un échéancier annuel lui rappelant les dates de prélèvement sur les 12 prochains mois.

## IMPAYÉS :

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué pour tout ou partie, à l'une quelconque des échéances prévues, la SCPI PFO ne procédera pas à la création de parts correspondant au bulletin de souscription programmée qui sera alors qualifié d'« impayé ». Tout impayé entraînera l'annulation de l'échéance correspondante. En cas de 2 impayés successifs, le bulletin de souscription programmée sera résilié. S'il souhaite mettre en place à nouveau la souscription programmée, le souscripteur devra alors adresser un nouveau bulletin de souscription programmée complet, avec le cas échéant un nouveau justificatif de domiciliation bancaire.

## TRAITEMENT PAR DÉFAUT :

En cas d'erreur ou d'omission sur le bulletin de souscription programmée, la société de gestion PERIAL Asset Management informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.



**SOUSCRIPTION EN  
DÉMEMBREMENT  
DE PROPRIÉTÉ**



# BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Pour assurer la complétude de votre dossier,  
merci de compléter toutes les informations

PfO

Nom du partenaire : \_\_\_\_\_

Visa : \_\_\_\_\_

Code partenaire : \_\_\_\_\_

## ÉTAT CIVIL

### Nu-propiétaire

Numéro d'associé (si déjà associé) : \_\_\_\_\_

Monsieur  Madame  Indivision

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

En activité  Sans emploi  Retraité

Dernière profession : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

\_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

#### Situation matrimoniale

Célibataire

Marié(e)

Pacsé(e)

Veuf(ve)

Divorcé(e)

#### Régime matrimonial

Communauté réduite aux acquêts

Séparation de biens (contrat)

Communauté universelle (contrat)

Participation aux acquêts

Indivision

#### Régime fiscal

IRPP (impôt sur le revenu)

BA (revenus professionnels)

BIC (revenus professionnels)

IS (sociétés)

Non assujetti

#### Résidence fiscale

France et DOM

COM

UE

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Adresse fiscale (si différente de ci-dessus) \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

OU

Société  Autres

Forme Juridique : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Code NAF / APE : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers.

### Co nu-propiétaire Tuteur Curateur

Numéro d'associé (si déjà associé) : \_\_\_\_\_

Monsieur  Madame  Indivision

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

En activité  Sans emploi  Retraité

Dernière profession : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

\_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

#### Situation matrimoniale

Célibataire

Marié(e)

Pacsé(e)

Veuf(ve)

Divorcé(e)

#### Régime matrimonial

Communauté réduite aux acquêts

Séparation de biens (contrat)

Communauté universelle (contrat)

Participation aux acquêts

Indivision

#### Régime fiscal

IRPP (impôt sur le revenu)

BA (revenus professionnels)

BIC (revenus professionnels)

IS (sociétés)

Non assujetti

#### Résidence fiscale

France et DOM

COM

UE

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Adresse fiscale (si différente de ci-dessus) \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

OU

Société  Autres

Forme Juridique : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Code NAF / APE : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers.

**Usufruitier**

Numéro d'associé (si déjà associé) : \_\_\_\_\_

Monsieur  Madame  Indivision

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

En activité  Sans emploi  Retraité

Dernière profession : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

\_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

**OU**

Société  Autres

Forme Juridique : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Code NAF / APE : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

\_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers.

**Situation matrimoniale**

Célibataire

Marié(e)

Pacsé(e)

Veuf(ve)

Divorcé(e)

**Régime matrimonial**

Communauté réduite aux acquêts

Séparation de biens (contrat)

Communauté universelle (contrat)

Participation aux acquêts

Indivision

**Régime fiscal**

IRPP (impôt sur le revenu)

BA (revenus professionnels)

BIC (revenus professionnels)

IS (sociétés)

Non assujetti

**Résidence fiscale**

France et DOM

COM

UE

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Adresse fiscale (si différente de ci-dessus) \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

**Co usufruitier**  **Tuteur**  **Curateur**

Numéro d'associé (si déjà associé) : \_\_\_\_\_

Monsieur  Madame  Indivision

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

En activité  Sans emploi  Retraité

Dernière profession : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du conjoint ou partenaire du PACS

\_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dépt. : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

**OU**

Société  Autres

Forme Juridique : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Code NAF / APE : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Nom, prénom(s) et qualité du représentant légal :

\_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers.

**Réversion d'usufruit**

Oui  Non

**Situation matrimoniale**

Célibataire

Marié(e)

Pacsé(e)

Veuf(ve)

Divorcé(e)

**Régime matrimonial**

Communauté réduite aux acquêts

Séparation de biens (contrat)

Communauté universelle (contrat)

Participation aux acquêts

Indivision

**Régime fiscal**

IRPP (impôt sur le revenu)

BA (revenus professionnels)

BIC (revenus professionnels)

IS (sociétés)

Non assujetti

**Résidence fiscale**

France et DOM

COM

UE

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Adresse fiscale (si différente de ci-dessus) \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

## Minimum à la première souscription : 5 parts

Je souhaite / nous souhaitons souscrire à \_\_\_\_\_ parts au prix de 880 € (prix unitaire) de la société PFO

pour la somme globale de \_\_\_\_\_ €

soit \_\_\_\_\_ euros (en toutes lettres).

## Mode(s) de paiement

NUE PROPRIÉTAIRE	USUFRUITIER
<input type="checkbox"/> <b>Par virement</b> <input type="text"/> €	<input type="checkbox"/> <b>Par virement</b> <input type="text"/> €
(Joindre l'avis d'opéré) effectué sur le compte de PFO	(Joindre l'avis d'opéré) effectué sur le compte de PFO
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE 26 - 28 rue Neuve Tolbiac CS91344 75633 Paris Cédex 13 BIC (Iso Bank Identification Code International) CEPAFRPP751 IBAN (International Bank Account Number) FR7617515900000801585002853	CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE 26 - 28 rue Neuve Tolbiac CS91344 75633 Paris Cédex 13 BIC (Iso Bank Identification Code International) CEPAFRPP751 IBAN (International Bank Account Number) FR7617515900000801585002853
<input type="checkbox"/> <b>Par chèque</b> <input type="text"/> €	<input type="checkbox"/> <b>Par chèque</b> <input type="text"/> €
Chèque n° _____	Chèque n° _____
tiré sur la banque _____	tiré sur la banque _____
établi à l'ordre de PFO	établi à l'ordre de PFO
<input type="checkbox"/> <b>Par prêt*</b> <input type="text"/> €	<input type="checkbox"/> <b>Par prêt*</b> <input type="text"/> €
<input type="checkbox"/> <b>Offre de crédit Glaz tech+fi</b>	<input type="checkbox"/> <b>Offre de crédit Glaz tech+fi</b>
<input type="checkbox"/> <b>Autre :</b>	<input type="checkbox"/> <b>Autre :</b>
Nom et adresse de l'organisme de prêt :	Nom et adresse de l'organisme de prêt :
_____	_____
_____	_____

\* En cas de crédit, détailler les versements le cas échéant (au comptant et à crédit). La demande de prêt doit être adressée directement à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à PERIAL Asset Management qui ne pourra l'enregistrer qu'après accord du prêt et du versement des sommes correspondantes. Le souscripteur est invité à ne pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement. Par ailleurs en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Enfin, en cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde de prêt) et le montant issu de la vente de ses parts.

**Dans le cas d'une souscription en démembrement de propriété, une fiche de connaissance client pour le nu-proprétaire et une autre fiche de connaissance client pour l'usufruitier doivent être remplies et envoyées à PERIAL Asset Management.**

**Nature et origine des capitaux investis**

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

déclare que la somme de \_\_\_\_\_ € (montant de la souscription + somme du montant de l'épargne programmée sur l'année glissante) investie dans la SCPI gérée par PERIAL Asset Management provient de :

- Réallocation de l'épargne (livrets, assurance vie, salaires sur compte etc.)
- Héritage
- Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...)
- Vente immobilière
- Crédit
- Donation
- Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...)
- Autres, précisez \_\_\_\_\_

Domiciliation de la banque : \_\_\_\_\_

**A remplir  
obligatoirement**

-  
Plusieurs choix  
possibles

**Justificatif d'origine des fonds**

Si l'investissement s'inscrit dans l'une des situations suivantes (cochez les cases utiles), merci d'adresser obligatoirement un justificatif d'origine des fonds et de traçabilité récent :

- Pour tout investissement unitaire ou cumulé dont le montant est égal ou supérieur à 50 000 € sur une année glissante, quel que soit le mode de souscription
- Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)
- Investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié, etc.)
- Vous êtes une « Personne Politiquement Exposée »
- Investissement d'une somme en provenance de l'étranger

La société de gestion peut, à tout moment, demander toutes pièces supplémentaires permettant la justification de l'origine des fonds.

**JUSTIFICATIFS À FOURNIR SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE DES CASES CI-DESSUS**



Retrouvez toutes les pièces susceptibles d'apporter des éléments clairs d'analyse LCB/FT dans le guide de souscription en annexe 1

## Nature et origine des capitaux investis

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

déclare que la somme de \_\_\_\_\_ € (montant de la souscription + somme du montant de l'épargne programmée sur l'année glissante) investie dans la SCPI gérée par PERIAL Asset Management provient de :

- Réallocation de l'épargne (livrets, assurance vie, salaires sur compte etc.)
- Héritage
- Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...)
- Vente immobilière
- Crédit
- Donation
- Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...)
- Autres, précisez \_\_\_\_\_

Domiciliation de la banque : \_\_\_\_\_

**A remplir  
obligatoirement**

-  
Plusieurs choix  
possibles

## Justificatif d'origine des fonds

Si l'investissement s'inscrit dans l'une des situations suivantes (cochez les cases utiles), merci d'adresser obligatoirement un justificatif d'origine des fonds et de traçabilité récent :

- Pour tout investissement unitaire ou cumulé dont le montant est égal ou supérieur à 50 000 € sur une année glissante, quel que soit le mode de souscription
- Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)
- Investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié, etc.)
- Vous êtes une « Personne Politiquement Exposée »
- Investissement d'une somme en provenance de l'étranger

La société de gestion peut, à tout moment, demander toutes pièces supplémentaires permettant la justification de l'origine des fonds.

### JUSTIFICATIFS À FOURNIR SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE DES CASES CI-DESSUS



Retrouvez toutes les pièces susceptibles d'apporter des éléments clairs d'analyse LCB/FT dans le guide de souscription en annexe 1

Le prix de souscription de 880 € comporte le prix d'émission de 650 € en montant nominal + 230 € de prime d'émission, elle-même incluant la commission de souscription de 9,5 % HT ( 11,40 % TTC selon TVA en vigueur), soit 100,32 € TTC.

**Je déclare/nous déclarons avoir reçu une copie du présent bulletin de souscription, et pris connaissance du dossier de souscription** composé de la note d'information et de ses annexes, des statuts, du document d'information clé, d'une plaquette commerciale, du dernier bulletin d'information périodique, du rapport annuel de la SCPI et enfin, des conditions d'acquisition des parts.

**Je certifie/Nous certifions que les informations fournies sont à jour, exactes et complètes afin que l'on puisse me fournir un conseil adéquat. En cas d'évolution de ma situation, tout changement devra être adressé à la Société de Gestion, directement ou par l'intermédiaire de mon contact habituel.**

**Je déclare/ Nous déclarons**, dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) », être informé(e)(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de demander par écrit un changement de classification en apportant les éléments d'information nécessaires (Procédure en Annexe II.II.2 de la Directive 2014/65/UE).

**Je déclare/ Nous déclarons** être informé(e)(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts ni le remboursement des sommes investies et de disposer d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L.341-16 IV du Code Monétaire et Financier.

**Déclarons avoir pris connaissance des CGV.**

**J'autorise/ Nous autorisons** PERIAL Asset Management à m'adresser (nous adresser) une convocation électronique à l'Assemblée Générale.

Si vous souhaitez recevoir les offres commerciales par voie électronique, cochez cette case.

Si vous souhaitez recevoir les actualités de la SCPI et la documentation réglementaire par voie postale, cochez cette case.

**Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information) et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US person". J'ai bien compris que les parts ne peuvent pas être souscrites au bénéfice d'une «US PERSON». La législation fiscale américaine considère comme une « US person » : tout citoyen des États-Unis (notamment, une personne née aux États-Unis qui réside en France ou dans un autre pays et qui n'a pas renoncé à sa citoyenneté américaine) ; tout résident légal des États-Unis (notamment un titulaire de la carte verte américaine) ; toute personne résidant de façon permanente aux États-Unis ou y ayant passé une période suffisamment longue au cours des trois dernières années (Substantial Presence Test) ; une société ayant des bénéficiaires effectifs américains détenant plus de 25% des parts et généralement toute personne présentant des indices d'américanité définis par FATCA et n'ayant pas fourni la documentation permettant d'établir son statut de non US PERSON.**

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par PERIAL ASSET MANAGEMENT. À ce titre, l'ensemble de ces informations ainsi recueillies est obligatoire dans le cadre de toute souscription de SCPI gérées par PERIAL ASSET MANAGEMENT. Le groupe PERIAL est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède conformément aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 (LIL 3) et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n°2016/679 (le Règlement RGPD). Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, les services ou membres habilités du groupe PERIAL, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires du groupe PERIAL qui interviennent en leur qualité de sous-traitant (en ce inclus notamment les sociétés partenaires en vue de la présentation de nos produits et du conseil en investissement). Je reconnais (i) avoir été informé(e) de mes droits d'obtenir à tout moment communication et de disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur les informations me concernant, en m'adressant au département dédié par courrier électronique suivant [rgpd@perial.com](mailto:rgpd@perial.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : PERIAL ASSET MANAGEMENT, 34 rue Guersant 75017 Paris à l'attention du responsable du traitement des données personnelles. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont amplement détaillées dans les mentions légales de PERIAL et disponibles sur <https://www.perial.com/mentions-legales>.

## SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

**MERCI DE CONSERVER  
UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION ORIGINAL**

**LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION DOIT COMPORTER LA  
SIGNATURE DE CHAQUE SOUSCRIPTEUR**

**Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire.**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**Signatures du nu-propriétaire et du co nu-propriétaire  
ou de l'usufruitier et du co usufruitier :**

## LES DIFFÉRENTES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

### **J+2** suivant l'enregistrement de votre dossier complet de souscription :

1. Un accusé de réception de votre souscription par mail (montant investi, nombre de parts, date d'entrée en jouissance)
2. Une invitation à vous connecter à votre compte sur perial.com

### **+1** mois suivant chaque trimestre après l'entrée en jouissance des parts :

1. Un avis de virement des dividendes trimestriels
2. Un bulletin trimestriel d'information PFO

### **Avril**

Une déclaration récapitulative des revenus

### **Mai - Juin**

1. Une convocation à l'assemblée générale
2. Un ordre du jour
3. Un bulletin de vote par correspondance
4. Le rapport annuel PFO

### **Événements exceptionnels :**

Nous pouvons être amenés à vous communiquer d'autres documents.

### **Acte de gestion administrative :**

Vous recevrez un accusé de réception pour tout acte de gestion (nouvelle adresse, nouveau RIB, retrait, ...).

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Le prix d'émission d'une part est composé du nominal : 650 € et de la prime d'émission : 230 €, elle-même incluant la commission de souscription de 9,5 % HT (11,40 % TTC selon TVA en vigueur) soit 100,32 € TTC . Le prix total est égal à 880 € selon les conditions en vigueur au 15/09/2023. Le minimum de parts lors de la première souscription est de 5 parts. La date d'entrée en jouissance est le 1<sup>er</sup> jour du 4<sup>ème</sup> mois suivant la date d'enregistrement de la souscription.

## DOSSIER DE SOUSCRIPTION :

Le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte le bulletin de souscription dont une copie est à conserver par le souscripteur ; la Note d'Information visée par l'AMF ; les Statuts de la Société ; le Document d'Information clé ; le dernier bulletin périodique d'information et le Rapport Annuel du dernier exercice social.

## RESPONSABILITÉ DES ASSOCIÉS :

La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société civile a été préalablement et vainement poursuivie. Compte tenu des dispositions des articles L214-89 et L341-10 du Code Monétaire et Financier et conformément à l'article 12 des statuts, la responsabilité des associés est limitée au montant de leur part en capital.

## FISCALITÉ DES PRODUITS DE TRÉSORERIE ET PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus de « placement à revenu fixe » provenant des placements issus de la trésorerie de la Société sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante : un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %, les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %. Ce prélèvement est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré et est restituable, le cas échéant, en cas d'excédent de versement. Le prélèvement est appliqué pour l'année et s'étend à toute souscription nouvelle d'un associé, il se poursuit d'année en année sauf dénonciation selon les modalités précitées. Par dérogation, les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le versement des produits est inférieur à 25 000 € pour une personne seule ou à 50 000 € pour un couple, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement en produisant, à cet effet, une attestation sur l'honneur précisant que leur revenu fiscal de référence est inférieur au seuil fixé ci-dessus selon leur situation familiale. Cette attestation doit être adressée à la société de gestion avant le 30 novembre de chaque année pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Pour les personnes physiques non résidentes, ainsi que pour les personnes morales non assujetties à l'IRPP, aucun prélèvement n'est appliqué. Un prélèvement libératoire de 75 % est obligatoirement appliqué sur les produits de placement à revenu fixe versés dans un ETNC (quels que soient la qualité du bénéficiaire desdits produits, et le lieu de son domicile fiscal ou de son siège social). Sur la totalité des produits locatifs HT encaissés et des produits financiers et assimilés de la SCPI est prélevée une Commission de gestion des biens sociaux, de 10 % HT, TVA en sus au taux en vigueur (actuellement 12 % TTC)

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

À J+2 de la souscription, la société de gestion en accuse réception en précisant les données enregistrées, de façon à permettre au souscripteur d'apporter toutes rectifications ou corrections qu'il jugerait utile.

## RETRAITS DES PARTS :

L'associé qui souhaite vendre tout ou partie de ses parts peut soit : les vendre de gré à gré (pour ce faire, il doit trouver lui-même une contrepartie pour acquérir ses parts. Cette cession de gré à gré est faite sans intervention de la Société de Gestion.) ; en demander le remboursement (pour ce faire, il doit émettre une demande de retrait par accusé de réception à adresser à la Société de Gestion). Pour plus d'information, se référer à la Note d'information de la SCPI.

PERIAL Asset Management est susceptible de refuser la contre partie si le potentiel acquéreur ne remplit pas les conditions de souscriptions telles qu'elle figurent dans la documentation réglementaire de la SCPI.

Le retrait de parts démembrées antérieurement au terme ne peut intervenir que dans l'hypothèse où chacune des Parties sollicite conjointement le retrait, la demande de retrait par l'une seule des deux Parties étant irrecevable

## FACTEURS DE RISQUES :

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des parts de SCPI sont les suivants :

- Risque immobilier : une baisse de la valeur des actifs immobiliers est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts sociales.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : résultant de la sélection par les gérants d'investissements moins performants.
- Risque de perte en capital : lié à la possibilité de baisse de valeur des actifs immobiliers et à l'absence de garantie de remboursement du capital initialement investi.
- Risque de durabilité : Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont susceptibles d'impacter la performance des actifs immobiliers et donc le rendement de la FIA.
- Risque de liquidité : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'actif de la Société est très majoritairement investi en actifs immobiliers. La liquidité et la valeur du placement en parts de la Société sont donc corrélées à la nature des investissements immobiliers de la Société.
- Risque d'endettement : il est rappelé que la Société peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements à hauteur de 40% maximum de la valeur d'expertise. Le remboursement du capital, en cas de liquidation, sera ainsi subordonné au remboursement préalable des emprunts. La SCPI comporte également un risque lié au refinancement de ses actifs à l'échéance des prêts.



# Fiche de connaissance client

## personne physique

juin  
2023

À remplir par le souscripteur ou son représentant légal et à retourner  
à PERIAL Asset Management - 34 rue Guersant 75017 Paris

La réglementation fait obligation de collecter des informations sur la situation patrimoniale et financière de l'investisseur et sa connaissance en matière de produits financiers conformément aux dispositions de l'article L533-13 du Code monétaire et financier et en application de la directive « Marchés d'instruments financiers » (MIF II). Ces éléments permettent d'adapter l'offre et le conseil à vos besoins.

Ce document permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI avec votre profil d'investisseur. Ce document est donc un préalable à toute souscription. Les informations que contient ce document sont à usage interne de PERIAL Asset Management et/ou de votre conseiller. À tout moment, vous pouvez y accéder ou demander leur modification.

## A - VOUS AVEZ SOUSCRIT À UNE SCPI PERIAL ASSET MANAGEMENT IL Y A MOINS D'UN AN

- Cocher cette case si vous avez envoyé une fiche de connaissance client il y a moins d'un an, et qu'aucune des informations n'a changé. Si vous cochez cette case, merci de remplir uniquement ce bloc et de renvoyer cette page à PERIAL Asset Management.

Numéro d'associé : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## B - VOTRE IDENTITÉ

### Souscripteur :

Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nom de Jeune fille : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

### Secteur d'activité :

- Agroalimentaire  Banque/Assurance  BTP/Construction  
 Immobilier  Commerce/Distribution  Énergie  Hôtellerie  
 Pharmaceutique  Services aux entreprises  Chômeur ou retraité  
 Autre (à préciser) : \_\_\_\_\_  
Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_

### Co-souscripteur (le cas échéant) :

Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nom de Jeune fille : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

### Secteur d'activité :

- Agroalimentaire  Banque/Assurance  BTP/Construction  
 Immobilier  Commerce/Distribution  Énergie  Hôtellerie  
 Pharmaceutique  Services aux entreprises  Chômeur ou retraité  
 Autre (à préciser) : \_\_\_\_\_  
Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_

## C - RENSEIGNEMENT PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Cette partie est destinée à répondre aux obligations légales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en application des articles L 561-2 et suivants du Code Monétaire et Financier.

### Souscripteur

(Nom et prénoms à préciser) : \_\_\_\_\_

Exercez-vous ou avez-vous exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Cf. liste ci-dessous)  oui  non

Si oui dans quelle fonction ? \_\_\_\_\_

Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

Une personne de votre famille ou une personne connue pour être étroitement associée a-t-elle exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (cf. liste ci-dessous)  oui  non

Si oui dans quelle fonction ? \_\_\_\_\_

Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

### Co-souscripteur - le cas échéant

(Nom et prénoms à préciser) : \_\_\_\_\_

Exercez-vous ou avez-vous exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (Cf. liste ci-dessous)  oui  non

Si oui dans quelle fonction ? \_\_\_\_\_

Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

Une personne de votre famille ou une personne connue pour être étroitement associée a-t-elle exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (cf. liste ci-dessous)  oui  non

Si oui dans quelle fonction ? \_\_\_\_\_

Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

### LISTE ET DÉFINITION DES PPE (ARTICLE R 561-18 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER) :

Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne, Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours, Membre d'une cour des comptes, Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale, Ambassadeur ou chargé d'affaires, Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée, Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique, Dirigeant, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein. Membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger

### LES PERSONNES CONNUES POUR ÊTRE DES MEMBRES DIRECTS DE LA FAMILLE D'UNE PERSONNE VISÉE AU I)

Le conjoint ou le concubin notoire ; Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

## D - VOTRE SITUATION FINANCIÈRE ET VOTRE OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?  Oui  Non

Si oui, précisez votre capacité d'épargne mensuelle : \_\_\_\_\_

Quelle est la nature de vos revenus ?

- Salaires  Retraite / pension  
 Revenus fonciers  BIC/BNC/BA  
 Autres, précisez : \_\_\_\_\_

Quels sont vos objectifs de placement ?

- Revenus complémentaires  Réduction d'impôt  
 Diversification de patrimoine  Transmission de patrimoine  
 Rendement  Plus-value court terme  
 Choisir un investissement responsable  
 Constituer une épargne de précaution  
 Autres, précisez : \_\_\_\_\_

Votre horizon de placement ?  Court terme (moins de 4 ans)

- Moyen terme (5 à 8 ans)  Long terme (plus de 8 ans)

À combien estimez-vous votre patrimoine financier ?

- < à 50 K€  Entre 50 K€ et 250 K€  > à 250 K€

Quelle quote-part de votre patrimoine est liquide et disponible ?

- Moins de 25 %  Entre 25 et 50 %  Supérieure à 50 %

Quel est le revenu net annuel du foyer ?

- < à 25K€  Entre 25K€ et 75K€  Entre 75 K€ et 120 K€  > à 120 K€

Si vous avez des emprunts en cours, quel pourcentage vos échéances représentent elles sur votre revenu ?

- 0%  < à 10%  Entre 10 et 35%  > 35%

À combien estimez-vous votre patrimoine immobilier (dont habitation principale comprise) ?

- < à 200 K€  Entre 200 K€ et 1 000 K€  > à 1000K€

Quel degré de risque/rendement êtes-vous prêt à accepter ?

- Aucune prise de risque  
 Une prise de risque limitée (variation annuelle du capital de -5 à +7%)  
 Une prise de risque modérée (variation annuelle -10 à +15%)  
 Une prise de risque importante (variation annuelle -20 à +30%)

Compte tenu de votre situation financière et patrimoniale, quel niveau de perte êtes-vous prêt à subir sur cet investissement ?

- Pas de perte en capital  
 Perte limitée à 25% du capital  
 Perte limitée au capital investi  
 Perte plus élevée que le montant du capital investi

## E - EXPÉRIENCE DE L'INVESTISSEUR

Comment qualifieriez-vous votre connaissance en produits d'épargne ? :

- Débutant  Intermédiaire  Confirmé  Expert

Avez-vous une expérience professionnelle d'au moins un an vous permettant d'acquérir une bonne connaissance des marchés financiers et/ou immobiliers ?

- Oui  Non

Possédez-vous des instruments financiers dans votre patrimoine ?

- Oui (merci de compléter le tableau ci-après)  Non

Instruments financiers	Nombre de transactions effectuées en 1 an		Le montant des investissements réalisés	
	Moins de 10	Supérieur à 10	Moins de 25K €	Plus de 25K €
Actions / OPCVM Actions (SICAV, FCP...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations / OPCVM Obligataires (SICAV, FCP...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Placement de trésorerie / OPCVM Monétaires (SICAV, FCP...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits structurés ou instruments financiers complexes (contrats à terme / dérivés / options)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immobilier indirect (SCPI, OPCI, SCI, crowdfunding)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres, précisez : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## F - TEST DE CONNAISSANCE DU CLIENT

1. Qu'est ce qu'une SCPI ?

Société Civile de Placement Immobilier  Société Cotée de Placement Immobilier  Société Cotée de Patrimoine Immobilier

2. La valeur des immeubles et des loyers perçus par la SCPI varient-ils en fonction du marché

Oui  Non  Je ne sais pas

3. Les parts de SCPI constituent-elles un investissement à long terme (au moins de 8 ans) ?

Oui  Non  Je ne sais pas

4. La revente des parts de SCPI est-elle immédiate ?

Oui  Non  Je ne sais pas

5. Les SCPI garantissent-elles le capital investi ?

Oui  Non  Je ne sais pas

6. Les dividendes versés sont-ils garantis et stables tout au long de la vie de la SCPI ?

Oui  Non  Je ne sais pas

7. La période de jouissance est-elle applicable uniquement lors de la première souscription ?

Oui  Non  Je ne sais pas

## G - VOS PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A risque et rendement égal, souhaitez-vous que votre épargne soit investie dans des produits « durables » ?

Oui  Non  Je ne sais pas

Quel est votre degré de sensibilité aux questions de durabilité (au sens de la Commission Européenne) vis-à-vis de vos investissements ?

Très sensible (% d'alignement Taxinomie >15%),

Sensible (10% et jusqu'à 15%),

Peu sensible (5% et jusqu'à 10%)

Pas sensible (% d'alignement Taxinomie <5%)

Souhaiteriez-vous que votre placement poursuive obligatoirement un objectif d'investissement durable ?

Oui (Article 9 SFDR ou Article 8 avec Objectif)  Non (Article 6, 8 ou 9 SFDR)

Si oui, parmi ces thématiques, lesquelles vous importent le plus :

Réduction des consommations d'énergie primaire et d'eau

Amélioration de la biodiversité

Aucune préférence particulière

Souhaiteriez-vous que votre placement dispose d'un Label ISR ?

Oui  Non  Je ne sais pas

En plus de ces précédentes caractéristiques, souhaiteriez-vous que votre placement prenne obligatoirement en compte les « principales incidences négatives » liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits Humain et de lutte contre la corruption ?

Oui  Non  Je ne sais pas

## H - DÉCLARATIONS ET SIGNATURE(S)

Je certifie que les informations recueillies sont exactes et accepte le traitement de mes données personnelles nécessaires compte tenu de ma qualité d'associé.

J'autorise PERIAL Asset Management à m'adresser des informations à caractère commercial relatives aux autres FIA qu'elle commercialise.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ **Signature du souscripteur ou du co-souscripteur :**

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par PERIAL Asset Management. A ce titre, l'ensemble de ces informations ainsi recueillies est obligatoire dans le cadre de toute souscription de SCPI gérées par PERIAL Asset Management. Le groupe PERIAL est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède conformément aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 (LIL 3) et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n° 2016/679 (le Règlement RGPD). Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, les services ou membres habilités du groupe PERIAL, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires du groupe PERIAL qui interviennent en leur qualité de sous-traitant (en ce inclus notamment les sociétés partenaires en vue de la présentation de nos produits et du conseil en investissement). Je reconnais avoir été informé(e) de mes droits d'obtenir à tout moment communication et de disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur les informations me concernant, en m'adressant au département dédié par courrier électronique suivant [rgpd@perial.com](mailto:rgpd@perial.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : PERIAL Asset Management, 34 rue Guersant 75017 Paris à l'attention du responsable du traitement des données personnelles. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont amplement détaillées dans les mentions légales de PERIAL et disponibles sur <https://www.perial.com/mentions-legales>.





